



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
16 septembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### **Afrique du Sud, Pakistan, République arabe syrienne et Soudan : projet de résolution**

*Le Conseil de sécurité,*

*Réaffirmant* ses résolutions 242 (1967) du 22 novembre 1967, 338 (1973) du 22 octobre 1973, 1397 (2002) du 12 mars 2002, 1402 (2002) du 30 mars 2002, 1403 (2002) du 4 avril 2002, 1405 (2002) du 19 avril 2002 et 1435 (2002) du 24 septembre 2002,

*Réitérant sa grave préoccupation* face aux événements tragiques et violents qui se déroulent depuis le mois de septembre 2000 dans l'ensemble du territoire palestinien occupé et en Israël, et à la détérioration récente et dangereuse de la situation, y compris l'escalade des exécutions extrajudiciaires et des attentats-suicide à l'explosif, autant d'éléments qui sont la cause d'énormes souffrances et font de nombreuses victimes innocentes,

*Réaffirmant* l'illégalité de l'expulsion de tout Palestinien par Israël, la puissance occupante, et affirmant son opposition à toute expulsion de ce genre,

*Réitérant également* la nécessité de respecter en toute circonstance le droit international humanitaire, y compris la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949,

1. *Exige à nouveau* la cessation complète de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terrorisme, de provocation, d'incitation et de destruction;
2. *Exige* qu'Israël, la puissance occupante, s'abstienne de procéder à toute expulsion et cesse toute menace à la sécurité du Président élu de l'Autorité palestinienne;
3. *Exprime son appui sans réserve* aux initiatives du Quatuor et demande que l'on redouble d'efforts pour assurer la mise en oeuvre de la Feuille de route par les deux parties et, à ce propos, *souligne* l'importance de la prochaine réunion du Quatuor à New York;
4. *Décide* de rester saisi de la question.

